

Dans le maïs, l'insecticide Delegate™ avec l'actif Jemvelva™ (spinétorame) offre un effet choc rapide et une suppression résiduelle du ver-gris occidental du haricot et de la pyrale du maïs grâce à un mode d'action unique du Groupe 5.

DELEGATE OFFRE :

- Une suppression rapide et efficace du ver-gris occidental du haricot et de la pyrale du maïs par contact et par ingestion.
- Un outil important en Lutte Antiparasitaire Intégrée (LAI) grâce à son mode d'action unique, l'actif Jemvelva.
- De faibles doses d'utilisation.

Une activité translaminaire fournissant :

- Une protection supplémentaire contre les insectes qui se nourrissent à partir du dessous de la feuille.
- Une suppression résiduelle longue durée.

IMPACT SUR LA CULTURE DU VER-GRIS OCCIDENTAL DU HARICOT

Dans le maïs, les larves du ver-gris occidental du haricot se nourrissent sur les panicules et les soies jusqu'à ce les vers soient assez grands pour se nourrir principalement des grains, causant ainsi des dommages au rendement et des inquiétudes concernant la qualité du grain.

COMPATIBLE À LA LAI

Delegate possède un profil environnemental favorable. Il a un effet minime sur les insectes bénéfiques. Des tests en champ menés par l'industrie, démontrent que Delegate a un faible impact sur les populations bénéfiques d'ennemis naturels des arthropodes comme les coccinelles.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Delegate devrait être utilisé dans le cadre d'une stratégie de Gestion de la Résistance chez les Insectes (GRI) comprenant la surveillance, le dépistage et les seuils. L'alternance entre différents groupes d'insecticides constitue l'approche préférée en GRI. Grâce à sa chimie unique du groupe 5, Delegate fournit un mode d'action idéal en rotation pour gérer le ver-gris occidental du haricot.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Delegate peut être mélangé en réservoir avec un fongicide comme Acapela™, à condition que :

- Le produit partenaire du mélange en réservoir soit homologué pour la culture ;
- Le moment de l'application de tous les partenaires du mélange en réservoir soient compatibles à la culture et au parasite à combattre ;
- Les directives les plus restrictives de l'étiquette du mélange en réservoir soient respectées.

OPTIMISER LA PERFORMANCE

- Résiste au lessivage par la pluie lorsque la solution a séché sur la végétation (2 heures).
- Un pH de la solution entre 5 et 9 est préféré pour obtenir une performance optimale.
- Application terrestre : Utiliser un pulvérisateur capable d'assurer une couverture complète de la culture et du parasite ciblé.
- Application aérienne : Appliquer dans une solution d'au moins 30 litres par hectare.

DELEGATE ET SON MODE D'ACTION UNIQUE

L'actif Jemvelva™, la matière active dans Delegate, est le seul insecticide homologué du groupe 5 pour la suppression du ver-gris occidental du haricot et la pyrale du maïs. Aucune autre classe de produits n'affecte le système nerveux de l'insecte avec le même mode d'action que Spinétorame.

DELEGATE ET SON MODE D'ACTIVITÉ UNIQUE

Spinétorame, la matière active dans Delegate, est le seul insecticide homologué du groupe 5 pour la suppression du ver-gris occidental du haricot et la pyrale du maïs. Aucune autre classe de produits n'affecte le ravageur ciblé avec le même mode d'action que l'actif Jemvelva.

PRÉCAUTIONS

Les résidus séchés de Delegate sur la végétation ne sont pas toxiques pour les abeilles. Ne pas pulvériser lorsque les abeilles sont actives dans la région.



Les applications aériennes ne nécessitent pas un permis.

DIRECTIVES D'APPLICATION

Matière active :	Spinétorame
Groupe chimique :	Groupe 5
Préparation :	Granulé mouillable
Emballage :	6 bouteilles de 840 g
Application	Application aérienne et terrestre
Délai de sécurité :	12 heures
Délai avant récolte :	Maïs grain et maïs soufflé : 28 jours Maïs de semences et maïs sucré : 1 jour
Doses :	50 à 85 g/ac (120 à 210 g/ha)
Directives :	Utiliser un volume suffisant d'eau pour assurer une couverture complète de tout le feuillage de la plante.

Synchroniser l'application avec l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves. Pour les infestations graves, pour les grosses larves ou une suppression résiduelle plus longue, utiliser la dose la plus élevée.

Répéter les applications selon les résultats de la surveillance des populations d'insectes. Appliquer au maximum trois fois par année et maintenir un minimum de cinq jours entre les applications.

